



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département du Gard

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM 30 / SEI / RI

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

Elaboration de 11 PPRI communaux sur le bassin versant du Rhony. Cette élaboration porte révision partielle du PPRI Rhony (approuvé le 02/04/1996).

Quels sont les zonages existants ?

Pour le PPRI Rhony: zone à risque élevé (secteur A), zona à risque moyen (secteurs B ,C1 et C2) et zone à risque faible (secteurs D et E)

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

Ce PPRI a été rendu obsolète par la prise en compte dans les conditions spéciales d'un aléa de référence inférieur à la crue historique de 1988 et par l'absence du traitement du linéaire des affluents du Rhony concernés par le risque inondation et qui traversent des zones à enjeux. La révision de ce PPRI va être complète avec la définition de nouveaux zonages et d'un règlement plus adapté à la réglementation actuelle.

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondation

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes: atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

- Atlas des Zones Inondable Rhony Vistre Vidourle (2004)
- Etudes hydrauliques locales sur plusieurs communes : Caveirac, Clarensac et Calvisson
- Etude de relevé des dégâts des crues de 1988, 2002 et 2014

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Environ 4000 personnes sur l'ensemble des 11 communes, soit en moyenne 350 habitants par commune (source indicateurs ORIG sur données 2006).

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

1 km² de surfaces urbanisables localisées en zone inondable, sur l'ensemble du périmètre d'élaboration (11 communes). Soit en moyenne 0,09 km² (soit 9 ha) de surfaces communales urbanisables localisées en ZI.

Etant donné le territoire d'étude, tout types d'activités économiques sont impactés par le PPRI.

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Tout type.

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

Crue d'octobre 1988 et octobre 2014.

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

800 millions d'euros de dégâts en 1988.

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Le périmètre d'étude des 11 PPRI communaux impacte tout types d'occupation des sols : urbains, à urbaniser, agricoles et naturels

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

- SCOT sud du Gard approuvé le 07/06/2007 (en révision)
- sur les 11 communes, toutes ont un document d'urbanisme (POS ou PLU).

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

Les 4 communes avec un POS élaborent actuellement un PLU.
Parmi les 7 communes couvertes par un PLU approuvé, 3 sont en cours de révision.

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

L'ensemble de la zone étudiée pour le PPRI, sur les 11 communes représente 117 km².

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

oui

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

non

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

Depuis 10 ans (1999-2010), la tache urbaine s'est étendue de 2,3 km² sur l'ensemble du territoire du PPRI.
6 communes sont toutefois en phase de densification de l'espace urbain dans les 10 dernières années, et 11 communes sont dans une tendance d'étalement urbain sur cette même période. Donc globalement, malgré une extension de la tâche urbaine, la phase de densification de l'urbanisation est présente sur le secteur.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

ZNIEFF : Cuvette de Clarensac et Calvisson, Garrigues de Nîmes,

Espaces Naturels Sensibles : Garrigues de Nîmes, Vallée du Vidourle, Vallée du rhony, Vistre moyen.

PNA : pie grièche à poitrine rose, outarde canepetière,

Natura2000 : Costières nimoises ;

AEP : 5 périmètres de protection rapprochée

Au vu de leurs superficies, de leur localisation vis à vis de l'emprise inondable locale, ou de leur nature (zones naturellement inondables, patrimoine intégrant déjà le risque inondation,...) ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial sont peu sensibles à l'aléa inondation.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

SAGE Vistre nappe vistréenne et Costière créé le 28/10/2005 en cours d'élaboration (PAGD)

SAGE Gardons, créé le 13/09/1993, en cours de révision, avec objectif d'approbation pour mi 2015.

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Le PPRN est concerné par le SAGE Vistre et à la marge par le SAGE Gardons.

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Pour le SAGE Vistre, les documents opposables (PAGD et règlement) sont en cours d'élaboration. Le SAGE prendra en compte les risques inondations dans son PAGD.

Le SAGE Gardons ne prend pas en compte de risque inondation dans son règlement.

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

SRCE en cours de consultation des administrations, approbation prévue en 2015.

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

- Prise en compte des emprises inondables.

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Sur les 11 communes étudiées, 10 sont déjà couvertes par un PPRN approuvé. De plus, la connaissance des zones inondables du secteur (notamment Atlas des zones inondables de 2004) est assez bien connue sur l'ensemble du territoire du PPRN à élaborer.

Ces contraintes sont d'ores et déjà prises en compte dans les PLU approuvés ou en cours d'élaboration sur les 11 communes du Plan.

Le nouveau PPRN va compléter les emprises inondables principalement sur de petits affluents dans des secteurs à enjeux urbanistiques. Les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées devront prévoir des mesures de réduction de vulnérabilité qui permettront de ne pas augmenter les risques de pollution, de mettre hors d'eau le bâti et de préserver la vie humaine.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).